

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 12 mai 2025, à compter de 20 h 01 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent : Sylvie Roberge : conseillère # 2

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 5 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur l'ordre du jour
4. Adoption et suivi du procès-verbal
- 4.1 Séance ordinaire du 10 juin 2024
- 4.2 Séance ordinaire du 15 juillet 2024
- 4.3 Séance ordinaire du 19 août 2024
5. Administration
- 5.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil
- 5.2 Dossier rue Yvon – Entente sur le montant de la compensation
- 5.3 Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles- Approbation du règlement d'emprunt R022-2025 au montant de 1 084 313\$ nécessaire à la réalisation des travaux de réfection d'un belvédère et d'autres infrastructures, de remplacement d'un système de traitement des eaux, d'aménagement paysagers, de construction d'un pavillon de style « gazebo » en bois massif équipé d'une cheminée de maçonnerie et d'un mobilier ainsi que l'ajout d'un système d'éclairage multimédia.
- 5.4 La Manne Quotidienne – Demande de contribution
- 5.5 Club de scrabble de Sainte-Béatrix – Demande de contribution
6. Travaux publics
- 6.1 Employé #32-0055 – Fin d'emploi
- 6.2 Employé #32-0052 – Fin d'emploi
7. Sécurité publique et civile
- 7.1 Adoption du règlement #687-2025 - Remplaçant le règlement #659-2022 visant à délimiter la limite de vitesse sur les chemins de la municipalité
- 7.2 Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Autorisation pour installation d'afficheurs de vitesse (radars pédagogiques)
- 7.3 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #11 pour construction de la nouvelle caserne – 32 270.79\$ tx inc. (PRACIM)

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
- 8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées – Avril 2025
- 8.2 Union des municipalités du Québec – Adhésion 2025 – 1 349.06\$ + tx
- 8.3 Union des municipalités du Québec – Offre de service pour une banque de services professionnels en aménagement du territoire
9. Culture et loisirs
- 9.1 Autorisation pour embauche d'un étudiant pour la période estivale
- 9.2 Équipements de restaurants de l'Est inc. - Autorisation de paiement pour équipements dans la cuisine au pavillon (FRR-2) – 16 568.13\$ tx inc.
- 9.3 Groupe SomR inc. - Autorisation de paiement rayonnage de la bibliothèque (FRR-2) – 39 005.27\$ tx inc.
- 9.4 Rival 3000 inc – Autorisation de paiement pour travaux de la bibliothèque et cuisine au pavillon (FRR-2) - 27 138.19\$ tx inc.
- 9.5 Les Entreprises Stéphane Giroux - Autorisation de paiement pour travaux de la bibliothèque et cuisine au pavillon (FRR-2) - 20 579.90\$ tx inc.
10. Varia
11. Période de questions
12. Levée de la séance

118-05-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Période de questions sur l'ordre du jour

4. Adoption et suivi du procès-verbal

4.1 Séance ordinaire du 10 juin 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024;

119-05-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024.

ADOPTÉE

4.2 Séance ordinaire du 15 juillet 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024 ;

120-05-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance 15 juillet 2024.

ADOPTÉE

4.3 Séance ordinaire du 19 août 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024;

121-05-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 août 2024.

ADOPTÉE

5. Administration

5.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

122-05-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de mai.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| Chèques émis durant le mois | 545 538.78 \$ |
| Prélèvements automatiques | 74 262.16 \$ |
| Salaires | 64 364.20 \$ |
| Chèques à émettre | 63 434.26 \$ |
| TOTAL | 747 599.40 \$ |

ADOPTÉE

5.2 Dossier rue Yvon – Entente sur le montant de la compensation

123-05-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de convenir d'une entente en règlement du dossier par une compensation au montant de 1 325 \$, le tout conditionnellement à la signature d'une quittance finale et complète en faveur de la Municipalité de Sainte-Béatrix.

ADOPTÉE

5.3 Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles- Approbation du règlement d'emprunt R022-2025 au montant de 1 084 313\$ nécessaire à la réalisation des travaux de réfection d'un belvédère et d'autres infrastructures, de remplacement d'un système de traitement des eaux, d'aménagement paysagers, de construction d'un pavillon de style « gazebo » en bois massif équipé d'une cheminée de maçonnerie et d'un mobilier ainsi que l'ajout d'un système d'éclairage multimédia.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la part de la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine et des Dalles, un règlement d'emprunt, soit le règlement R022-2025;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit être approuvé par le Conseil municipal de chaque municipalité constituant cette régie, avant d'entrer en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro R022-2025 décrète un emprunt de 1 084 313 \$ nécessaire à la réalisation des travaux de réfection d'un belvédère et d'autres infrastructures, de remplacement d'un système de traitement des eaux, d'aménagement paysagers, de construction d'un pavillon de style « gazebo » en bois massif équipé d'une cheminée de maçonnerie et d'un mobilier ainsi que l'ajout d'un système d'éclairage multimédia;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux contribueront à moderniser et bonifier l'offre d'activités offertes sur le site du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine et des Dalles;

CONSIDÉRANT QUE ladite régie a reçu l'octroi d'une subvention de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé en trois phases échelonnées sur une période de trois ans, qu'aucun frais de financement ne peut être couvert par la subvention, que les frais de financement temporaire sont estimés à 6.5% par année, ce qui représente un montant cumulé de 176 938.13\$ sur 36 mois.

124-05-2025

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le règlement numéro R022-2025 autorisant le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine et des Dalles à dépenser et financer une somme de 1 084 313 \$ de diverses infrastructures récréatives et supportant les activités de celle-ci.

ADOPTÉE

5.4 La Manne Quotidienne – Demande de contribution

125-05--25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer un montant de 500\$ à La Manne Quotidienne.

ADOPTÉE

5.5 Club de scrabble de Sainte-Béatrix – Demande de contribution

126-05-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de contribution financière du Club de scrabble et de verser 200\$.

ADOPTÉE

6. Travaux publics

6.1 Employé #32-0055 – Fin d'emploi

CONSIDÉRANT la prestation de service de l'employé(e) #32-0055, dont il ne convient pas de mentionner le nom aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du conseil connaissent l'identité (ci-après « l'employé(e)»);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre fin au lien d'emploi avec l'employé(e) pour les motifs présentés au conseil;

127-05-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et de mettre fin au lien d'emploi avec l'employé(e) #32-0055, et ce, rétroactivement au 24 avril 2025.

ADOPTÉE

6.2 Employé #32-0052 – Fin d'emploi

CONSIDÉRANT la prestation de service de l'employé(e) #32-0052, dont il ne convient pas de mentionner le nom aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du conseil connaissent l'identité (ci-après « l'employé(e) »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre fin au lien d'emploi avec l'employé(e) pour les motifs présentés au conseil;

128-05-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et de mettre fin au lien d'emploi avec l'employé(e) #32-0052, et ce, rétroactivement au 24 avril 2025.

ADOPTÉE

7. Sécurité publique et civile

7.1 Adoption du règlement #687-2025 - Remplaçant le règlement #659-2022 visant à délimiter la limite de vitesse sur les chemins de la municipalité

129-05-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le *Règlement # 687-2025 – Remplaçant le règlement #659-2022 visant à délimiter la limite de vitesse sur les chemins de la municipalité*.

ADOPTÉE

7.2 Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Autorisation pour installation d'afficheurs de vitesse (radars pédagogiques)

130-05-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au *Ministère des Transports et de la Mobilité durable* l'autorisation pour voir à l'installation d'afficheurs de vitesse soit un situé dans :

- le Y en montant la côte de l'église;
- la côte en montant du côté de joliette (devant poste de pompage).

ADOPTÉE

7.3 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #11 pour construction de la nouvelle caserne – 32 270.79\$ tx inc. (PRACIM)

131-05-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #11 à *Construction Marc Arbour* représentant un montant de 32 270,79 \$ taxes incluses dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne. Le tout est subventionné par le PRACIM.

ADOPTÉE

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées – Avril 2025

Dépôt La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées avril 2025.

8.2 Union des municipalités du Québec – Adhésion 2025 – 1 349.06\$ + tx

132-05-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer pour l'année 2025 à l'Union des Municipalités du Québec au montant de 1 349,06 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

8.3 Union des municipalités du Québec – Offre de service pour une banque de services professionnels en aménagement du territoire

CONSIDÉRANT les vacances du département de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour une banque de services professionnels en aménagement du territoire daté du 30 avril 2025 de l'UMQ qui permettrait de pallier à ce manque de ressource en offrant l'accès à différents types de ressources (urbanistes, inspecteurs, etc.).

133-05-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la proposition de l'UMQ afin d'obtenir une banque d'heures pour des services professionnels en aménagement du territoire. Un budget de 5000\$ plus taxes et frais d'administration est alloué pour ce service.

ADOPTÉE

9. Culture et loisirs

9.1 Autorisation pour embauche d'un étudiant pour la période estivale

134-05-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affichage du poste de préposé aux loisirs pour la saison estivale 2025.

ADOPTÉE

9.2 Équipements de restaurants de l'Est inc. - Autorisation de paiement pour équipements dans la cuisine au pavillon (FRR-2) – 16 568.13\$ tx inc.

135-05-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Équipements de restaurants de l'Est inc.* représentant un montant de 16 568,13 \$ taxes incluses pour les équipements dans la cuisine du pavillon. Le tout est subventionné par le FRR volet 2.

ADOPTÉE

9.3 Groupe SomR inc. - Autorisation de paiement rayonnage de la bibliothèque (FRR-2) – 39 005.27\$ tx inc.

136-05-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Groupe SomR inc.* représentant un montant de 39 005,27 \$ taxes incluses pour le rayonnage de la bibliothèque. Le tout est subventionné par le FRR volet 2.

ADOPTÉE

9.4 Rival 3000 inc – Autorisation de paiement pour travaux de la bibliothèque et cuisine au pavillon (FRR-2) - 27 138.19\$ tx inc.

137-05-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Rival 3000 inc.* représentant un montant de 27 138,19 \$ taxes incluses pour les travaux de rénovation à la bibliothèque et à la cuisine au pavillon. Le tout est subventionné par le FRR volet 2.

ADOPTÉE

9.5 Les Entreprises Stéphane Giroux - Autorisation de paiement pour travaux de la bibliothèque et cuisine au pavillon (FRR-2) - 20 579.90\$ tx inc.

138-05-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Les Entreprises Stéphane Giroux* représentant un montant de 20 579,90 \$ taxes incluses pour les travaux d'électricité à la bibliothèque et à la cuisine au pavillon. Le tout est subventionné par le FRR volet 2.

ADOPTÉE

10. Varia

11. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

139-05-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h39.

ADOPTÉE

« Je, Daniel Arbour, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière